



Cher.es collègues

Ce jour, l'intersyndicale a décidé de boycotter le comité technique.

Nous sommes toujours en désaccord avec les propositions de l'exécutif concernant le régime indemnitaire et le temps de travail ,

Nous dénonçons l'insuffisance du dialogue social au sein de la collectivité.

Dans le cadre du préavis de grève déposé par l'intersyndicale du 7 novembre au 22 décembre 2017, nous vous appelons à partir de ce jour, à mener **des actions d'1 à 2 heures** au sein de vos établissements.

Afin d'avoir l'impact le plus visible, nous vous proposons de perturber la distribution des repas.

Par ces mobilisations coordonnées dans les lycées, nous dénonçons :

- le manque de moyens humains qui plombe nos services en nuisant au déroulement de la scolarité de nos usagers ;
- les iniquités de traitement salarial, par exemple : 1 agent ATP1er classe de l'ex Auvergne ou recruté au 1^{er} janvier 2016 « **gagnera** » par an **2262 € de moins** qu'1 agent de l'ex Rhône Alpes (prime de fin d'année et aide à la mutuelle)
- L'augmentation du temps de travail pour tous
- La non reconnaissance de la pénibilité

Seule votre mobilisation peut faire changer les choses

PS : Aucun agent n'est dans l'obligation de prévenir de sa décision de faire grève par avance

Les réquisitions sont de la compétence du Préfet (article 3 de la loi 2003-239 du 18 mars 2003)

Rappel : 1 jour de grève correspond à une retenue de salaire d'1/30^{ème}

½ journée de grève correspond à une retenue de salaire de 1/60^{ème}

1 heure de grève correspond à une retenue de salaire d'1/151/67^{ème}